

ECOHADA ERP - Guide de l' auto-déclaration de SFE

1 - Au Bénin

Vous n'avez pas d' auto-déclaration de SFE à faire pour utiliser un MCF au Bénin avec ECOHADA ERP. Vous pouvez présenter la première liste de SFE agréés par la DGI lors de l'achat de votre MCF. Cette liste peut être téléchargée à cette adresse :

https://web.ecohada.com/pdf/recommandation_ecohada_dgi.pdf

2 - Au Niger

ECOHADA ERP est compatible SECeF. Il a obtenu l'homologation SECeF à la demande de notre partenaire Digital Success. Il peut être utilisé pour délivrer des factures électroniques certifiées en obtenant l'ISF auprès de Digital Success (recommandé). La deuxième option que vous avez est de soumettre à la DGI le formulaire d' auto-déclaration de SFE si vous voulez avoir votre propre ISF.

Dans ce cadre, nous avons préparé une base de données contenant la série de 24 factures représentant les 24 cas de test à soumettre.

Vous aurez à :

- Restaurer la base de données comprenant les 24 tests
- Renseigner dans l' application, les champs : la raison sociale, le NIF, le RCCM, le numéro de téléphone et l' e-mail de votre entreprise
- Valider les 24 factures (cela peut se faire en un clic)
- Exporter les 24 factures en PDF (cela peut se faire en un clic)
- Joindre ces factures au formulaire d' auto-déclaration de SFE
- Soumettre ce formulaire à la DGI

A la fin du processus, vous recevrez un numéro ISF que vous devrez renseigner dans le logiciel.

Base de données comprenant les 24 factures non validées

Lien pour télécharger le fichier : https://web.ecohada.com/zip/tests_secef.zip

Nom d' utilisateur : Admin

Mot de passe : admin